**Assemblée générale: modification des statuts approuvée**

Le 28 novembre, l’Assemblée générale a approuvé les statuts associatifs révisés, qui entrent ainsi en vigueur avec effet immédiat. Le Comité avait au préalable étudié et révisé les statuts sur les plans du contenu et de la forme. Cette première adaptation depuis la création de l’association en 2009 s’applique surtout au changement de nom de la catégorie de membres «Assureurs», ainsi qu’à leur droit de vote.

Association ANQ